



PROGRAMME DE FORMATION MAINTIEN DE QUALIFICATION PL 2025

INTITULE DE LA FORMATION :

Maintien de la qualification relative au contrôle technique des véhicules lourds, hors transports en commun de personnes et transports de marchandises dangereuses (Q1).

OBJECTIF GENERAL DE LA SEQUENCE :

A l'issue de la formation, le contrôleur sera capable de connaître les dernières évolutions réglementaires et techniques nécessaires à son maintien de qualification Q1.

REFERENCEMENT :

Le référencement de cette formation est conforme au point 3.1 du cahier des charges CDC 30 défini par le Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales.

Notre programme de formation porte sur les thèmes définis par le référentiel du Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales.

TYPE D'ACTION DE FORMATION :

Maintien de la qualification des contrôleurs (point C.3.1.1 de l'annexe IV de l'arrêté du 27/07/04 modifié).

Entretien ou perfectionnement des connaissances (Article L 6313-1 du Code du Travail).

CATEGORIE DE VEHICULES CONCERNES :

Véhicules lourds de catégories internationales M, N, et O dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes, relevant du niveau de qualification Q1, soit les catégories internationales M1, N2, N3, O3 et O4.

PUBLIC VISE :

Prioritairement Contrôleur technique de véhicules lourds Q1

Tout public

MODALITES D'INSCRIPTION :

Inscription transmise au plus tard la veille de la formation

Pour les personnes en situation de handicap, contacter le référent Handicap fcact@orange.fr

NOMBRE MAXIMAL DE STAGIAIRES PAR SESSION :

14 stagiaires en présentiel

MOYENS D'ENCADREMENT :

Les formations sont dispensées par un formateur habilité par l'organisme FCA et disposant des références techniques et pédagogiques le rendant apte à animer cette formation.

DUREE : 24 heures

METHODE PEDAGOGIQUE :

Les modules du référentiel seront abordés selon 4 méthodes avec la répartition suivante :

- Formation à distance d'un volume de 3 heures à suivre sur une plateforme LMS (ISpring), qui sera réalisée obligatoirement avant le temps en présentiel.
- Cours magistraux en présentiel d'une durée de 21 heures

Page | 1



PROGRAMME DE FORMATION MAINTIEN DE QUALIFICATION PL 2025

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET MODALITES D'EVALUATION :

Evaluation théorique d'une durée de 1 heure (incluant la correction)

DOCUMENTS REMIS A LA FIN DU STAGE :

Attestation de formation conforme au 4.2 du CDC 30 mentionnant notamment :

- l'identité du stagiaire ;
- la raison sociale de l'organisme de formation ;
- l'adresse électronique de l'organisme de formation ;
- les références du programme à l'exception de son indice ;
- le libellé du programme ;
- la durée ;
- les dates de stage ;
- le résultat satisfaisant aux contrôles de connaissance et examens pratiques (si réalisés).



PROGRAMME DE FORMATION MAINTIEN DE QUALIFICATION PL 2025

INTITULE DE LA FORMATION :

Maintien de la qualification relative au contrôle technique des véhicules de transport de transport en commun de personnes, qualification Q2.

OBJECTIF GENERAL DE LA SEQUENCE :

A l'issue de la formation, le contrôleur sera capable de connaître les dernières évolutions réglementaires et techniques nécessaires à son maintien de qualification Q2.

REFERENCEMENT :

Le référencement de cette formation est conforme au point 3.1 du cahier des charges CDC 30 défini par le Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales.

Notre programme de formation porte sur les thèmes définis par le référentiel du Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales.

TYPE D'ACTION DE FORMATION :

Maintien de la qualification des contrôleurs (point C.3.1.1 de l'annexe IV de l'arrêté du 27/07/04 modifié).

Entretien ou perfectionnement des connaissances (Article L 6313-1 du Code du Travail).

CATEGORIE DE VEHICULES CONCERNES :

Véhicules lourds de catégories internationales M2 et M3 dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes, relevant du niveau de qualification Q2.

PUBLIC VISE :

Prioritairement Contrôleur technique de véhicules lourds Q2

Tout public

MODALITES D'INSCRIPTION :

Inscription transmise au plus tard la veille de la formation

Pour les personnes en situation de handicap, contacter le référent Handicap fcact@orange.fr

NOMBRE MAXIMAL DE STAGIAIRES PAR SESSION :

14 stagiaires en présentiel

MOYENS D'ENCADREMENT :

Les formations sont dispensées par un formateur habilité par l'organisme FCA et disposant des références techniques et pédagogiques le rendant apte à animer cette formation.

DUREE : 7 heures

METHODE PEDAGOGIQUE :

Les modules du référentiel seront abordés selon 4 méthodes avec la répartition suivante :

- Cours magistraux en présentiel d'une durée de 7 heures



PROGRAMME DE FORMATION MAINTIEN DE QUALIFICATION PL 2025

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET MODALITES D'EVALUATION :

Evaluation théorique d'une durée de 30 minutes (incluant la correction)

DOCUMENTS REMIS A LA FIN DU STAGE :

Attestation de formation conforme au 4.2 du CDC 30 mentionnant notamment :

- l'identité du stagiaire ;
- la raison sociale de l'organisme de formation ;
- l'adresse électronique de l'organisme de formation ;
- les références du programme à l'exception de son indice ;
- le libellé du programme ;
- la durée ;
- les dates de stage ;
- le résultat satisfaisant aux contrôles de connaissance et examens pratiques (si réalisés).



PROGRAMME DE FORMATION MAINTIEN DE QUALIFICATION PL 2025

INTITULE DE LA FORMATION :

Maintien de la qualification relative au contrôle technique des véhicules de transport de transport en commun de personnes, qualification Q3.

OBJECTIF GENERAL DE LA SEQUENCE :

A l'issue de la formation, le contrôleur sera capable de connaître les dernières évolutions réglementaires et techniques nécessaires à son maintien de qualification Q3.

REFERENCEMENT :

Le référencement de cette formation est conforme au point 3.1 du cahier des charges CDC 30 défini par le Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales.

Notre programme de formation porte sur les thèmes définis par le référentiel du Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales.

TYPE D'ACTION DE FORMATION :

Maintien de la qualification des contrôleurs (point C.3.1.1 de l'annexe IV de l'arrêté du 27/07/04 modifié).

Entretien ou perfectionnement des connaissances (Article L 6313-1 du Code du Travail).

CATEGORIE DE VEHICULES CONCERNES :

Véhicules de transport de marchandises dangereuses, de catégories internationales N1, N2, N3, et O1, O2, O3 et O4 relevant du niveau de qualification Q3.

PUBLIC VISE :

Prioritairement Contrôleur technique de véhicules lourds Q3

Tout public

MODALITES D'INSCRIPTION :

Inscription transmise au plus tard la veille de la formation

Pour les personnes en situation de handicap, contacter le référent Handicap fcact@orange.fr

NOMBRE MAXIMAL DE STAGIAIRES PAR SESSION :

14 stagiaires en présentiel

MOYENS D'ENCADREMENT :

Les formations sont dispensées par un formateur habilité par l'organisme FCA et disposant des références techniques et pédagogiques le rendant apte à animer cette formation.

DUREE : 7 heures

METHODE PEDAGOGIQUE :

Les modules du référentiel seront abordés selon 4 méthodes avec la répartition suivante :

- Cours magistraux en présentiel d'une durée de 7 heures



PROGRAMME DE FORMATION MAINTIEN DE QUALIFICATION PL 2025

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET MODALITES D'EVALUATION :

Evaluation théorique d'une durée de 30 minutes (incluant la correction)

DOCUMENTS REMIS A LA FIN DU STAGE :

Attestation de formation conforme au 4.2 du CDC 30 mentionnant notamment :

- l'identité du stagiaire ;
- la raison sociale de l'organisme de formation ;
- l'adresse électronique de l'organisme de formation ;
- les références du programme à l'exception de son indice ;
- le libellé du programme ;
- la durée ;
- les dates de stage ;
- le résultat satisfaisant aux contrôles de connaissance et examens pratiques (si réalisés).